Parts sur bien immo

Par Cine

Bonjour,

Sur une maison familiale (nous sommes 3) mon père étant sous tutelle. nous aménageons l'espace afin qu'il puisse y séjourner (ces frais coutent chers) je suis la seule à tout payer.

Puis je faire en sorte d'avoir plus de parts sur la maison puisque je paie tout? y'a t'il une possibilité?

Merci beaucoup de votre retour

Par isernon

bonjour,

votre père est-il le seul propriétaire de cette maison ou est-elle en indivision avec ses enfants.

le fait que vous financiez les travaux d'aménagement de la maison de votre père ne peut pas augmenter vos droits successoraux.

par contre, il peut en être tenu compte lors de la succession de votre père.

avec-vous sollicité les autres héritiers ?

Je conseille de consulter un notaire pour savoir la meilleure solution pour que votre fiancment soit pris en compte.

salutations